Composition des cloisons :

Toutes les cloisons sont composées comme suite :
- 2x 1plaque de gyproc de 12mm (plaques hydrofuges pour tous les espaces sanitaires : cuisines, WC, SDD et SDB)
- 50mm d'isolation acoustique
- 2x 1plaque de gyproc de 12mm (plaques hydrofuges pour tous les espaces sanitaires : cuisines, WC, SDD et SDB)

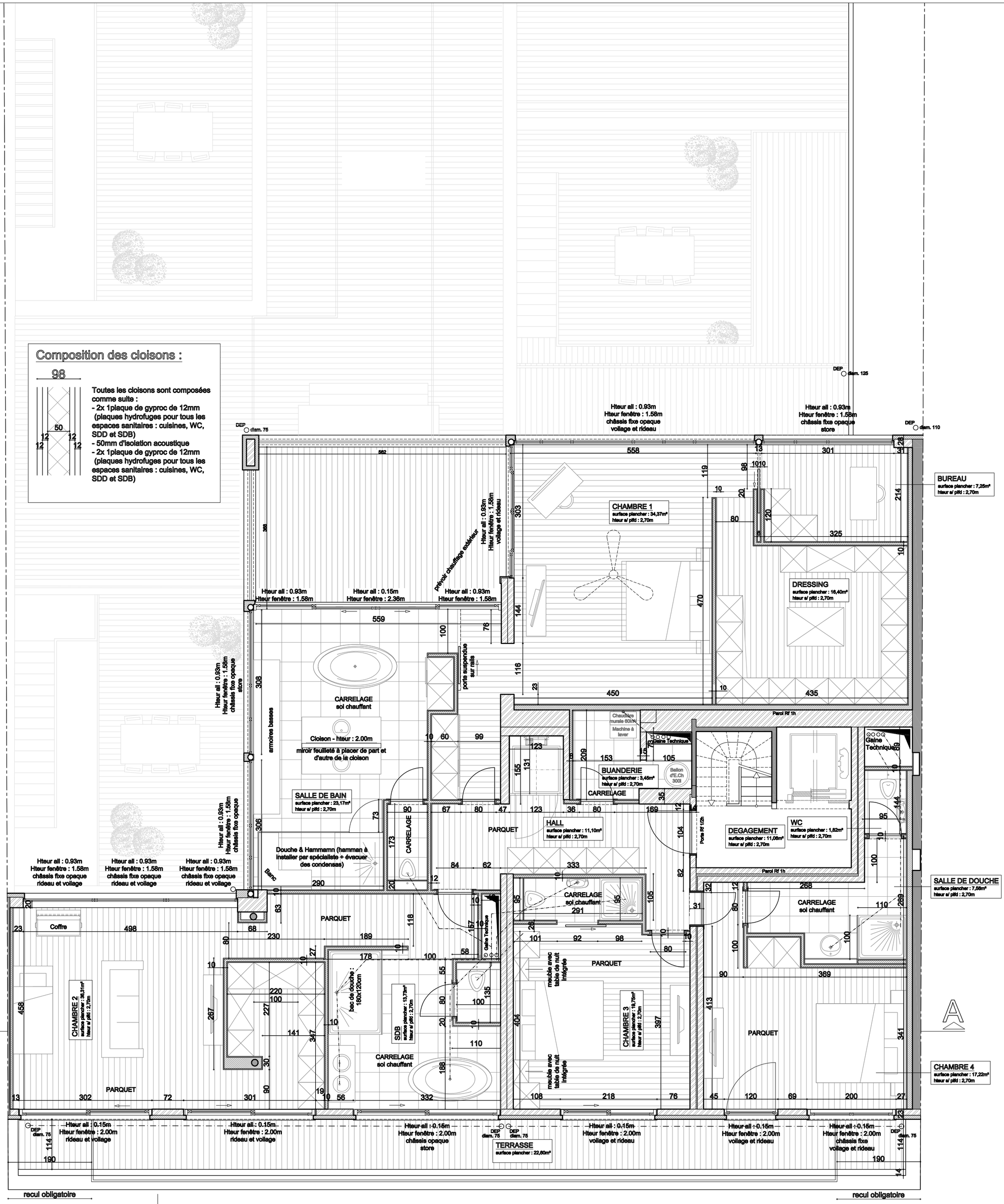

LEGENDE :

- Maçonneries à démolir
- Maçonneries existantes à conserver
- Nouvelles maçonneries
- Isolation
- Revêtement extérieur en Pierre Bleue
- Briques de parement
- Toiture plate
- Toiture à versant
- Arbre à abattre
- Arbre à planter

Remarques

- Toutes les portes intérieures du duplex ont une hauteur de 2.50m (cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER)
- Prévoir l'installation d'une box avec le fournisseur d'accès et les connections wifi sur les deux niveaux sans zones d'ombres (cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER)
- Remplacer toutes les fixations au sol pour les mains courantes des terrasses comme indiqué dans le PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER
- Finition ascenseur : parois en palcage simili inox, miroir 90x90 côté gauche, commandes côté droit, finition sol : parquet, porte en verre transparent, ferme-porte non visible (cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER)
- Finition salle de bain de la chambre 1 cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER

IMPORTANT

Toutes les structures en béton armé, ainsi que les radiers et charpentes de toitures sont à dimensionner par l'ingénieur avant la mise en oeuvre de l'Ouvrage.
Le placement du nouvel ascenseur doit être vérifié d'un point de vue structurel par l'Ingénieur de l'Entrepreneur.
Les Entrepreneurs sont tenus de respecter les prescriptions légales en matières d'assainissement et protection incendie, ainsi que toutes les clauses du permis d'urbanisme octroyé.
Les cotes sont données à titre indicatif et doivent être vérifier par l'Entrepreneur. En cas d'erreur ou omission, ceux-ci sont tenus d'en informer l'Architecte.
Les Entrepreneurs sont tenus de vérifier les grandeurs réelles des constructions existantes et nouvelles.
Toutes les salles de bain et WC doivent être ventilés.

ARCHITECTURE HERVE GILSON INTERNATIONAL
Avenue Maurice, 1 B- 1050 Bruxelles
Tél. : +32(0)2/218.40.48
e-mail : h.g.i@skynet.be

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
INTER IMMO sa
Rue de Hennin, 67-69
B- 1050 Bruxelles
Tél. : +32(0)
Fax :
e-mail :

COMMUNE DE IXELLES

PHASE EXECUTION

AMENAGEMENT INTERIEUR DU DUPLEX

Chantier : Rue de HENNIN, 67-69
1050 BRUXELLES
Division ... - Section ... n°.....

PLAN DU 4ème ETAGE

Maître de l'Ouvrage / Bouwheer	Architecte / Architect	Ingénieur / Ingenieur	Entrepreneur / Aannemer
INTER IMMO sa	HERVE GILSON INTERNATIONAL		PLAN PROVISOIRE

Ind.	Date / Datum	Modifications / Wijzigingen	Dressé par / Opgemaakt door	Cadastre / Cadaster
A	18/12/2012	modifications cf.demande du client du 18/12/2012		
B	11/01/2013	modifications cf.demande du client du 10/01/2013	Philippe GEENS ARCHITECTE	Div. ... section ... n°.....
C	15/01/2013	modifications cf.demande du client du 11/01/2013		
D	01/02/2013	modifications cf. demande du client du 31/01/2013		
E	13/02/2013	modifications cf. demande du client du 07/02/2013	Date / Datum	Echelle / Schaal
F	19/02/2013	modifications cf. demande du client du 13/02/2013	14/12/2011	1/50
G	11/03/2013	adaptations plans selon nouveau relevé du 07/03		
			Dossier	Plan N° / Plan Nr
			D 695 B	101G

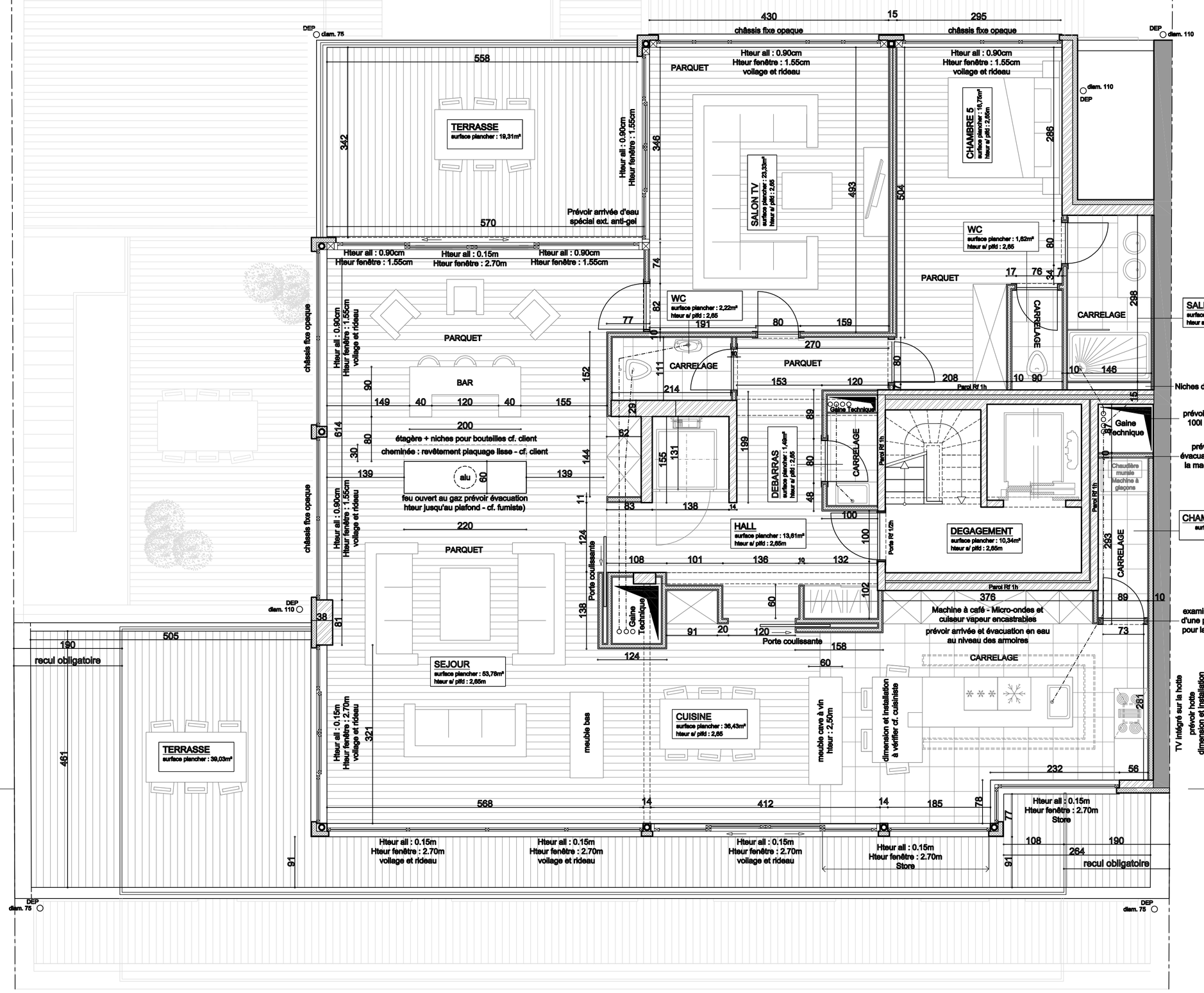

LEGENDE :

- Maçonneries à démolir
- Maçonneries existantes à conserver
- Nouvelles maçonneries
- Isolation
- Revêtement extérieur en Pierre Bleue
- Briques de parement
- Toiture plate
- Toiture à versant
- Arbre à abattre
- Arbre à planter

Remarques

- Toutes les portes intérieures du duplex ont une hauteur de 2.50m (cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER)
- Prévoir l'installation d'une box avec le fournisseur d'accès et les connections wifi sur les deux niveaux sans zones d'ombres (cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER)
- Remplacer toutes les fixations au sol pour les mains courantes des terrasses comme indiqué dans le PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER
- Finition ascenseur : parois en paicage simili inox, miroir 90x90 côté gauche, commandes côté droit, finition sol : parquet, porte en verre transparent, ferme-porte non visible (cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER)
- Prévoir une machine à café Nespresso MIELE, un micro -ondes et un cuiseur vapeur encastrés dans le meuble de la cuisine avec arrivée et évacuation d'eau (cf. PV du 07/02/2013 de Mr PLOVIER)

IMPORTANT

Toutes les structures en béton armé, ainsi que les radiers et charpentes de toitures sont à dimensionner par l'ingénieur avant la mise en oeuvre de l'Ouvrage.
Le placement du nouvel ascenseur doit être vérifié d'un point de vue structurel par l'Ingénieur de l'Entrepreneur.
Les Entrepreneurs sont tenus de respecter les prescriptions légales en matières d'assainissement et protection incendie, ainsi que toutes les clauses du permis d'urbanisme octroyé.
Les cotes sont données à titre indicatif et doivent être vérifier par l'Entrepreneur. En cas d'erreur ou omission, ceux-ci sont tenus d'en informer l'Architecte.
Les Entrepreneurs sont tenus de vérifier les grandeurs réelles des constructions existantes et nouvelles.
Toutes les salles de bain et WC doivent être ventilés.

ARCHITECTURE HERVE GILSON INTERNATIONAL
Avenue Maurice, 1 B- 1050 Bruxelles
Tél. : +32(0)2/218.40.48
e-mail : h.g.l@skynet.be

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
INTER IMMO sa
Rue de Hennin, 67-69
B- 1050 Bruxelles
Tél. : +32(0)
Fax :
e-mail :

COMMUNE DE IXELLES

PHASE EXECUTION

AMENAGEMENT INTERIEUR DU DUPLEX

Chantier : Rue de HENNIN, 67-69
1050 BRUXELLES
Division ... - Section ... n°.....

PLAN DU 5ème ETAGE

Maître de l'Ouvrage / Bouwheer	Architecte / Architect	Ingénieur / Ingenieur	Entrepreneur / Aannemer
INTER IMMO sa	HERVE GILSON INTERNATIONAL		PLAN PROVISOIRE

Ind.	Date / Datum	Modifications / Wijzigingen	Dressé par / Opgemaakt door	Cadastre / Cadaster
A	18/12/2012	modifications cf.demande du client du 18/12/2012	Philippe GEENS ARCHITECTE	Div. ... section ... n°.....
B	09/01/2013	modifications cf.add et wc chambre 5		
C	15/01/2013	modifications cf.demande du client du 11/01/2013		
D	01/02/2013	modifications cf. demande du client du 31/01/2013		
E	13/02/2013	modifications cf. demande du client du 07/02/2013	Date / Datum	Echelle / Schaal
F	19/02/2013	modifications cf. demande du client du 13/02/2013	14/12/2012	1/50
G	11/03/2013	adaptations plans selon nouveau relevé du 07/03		
			Dossier	Plan N° / Plan Nr
			D 695 B	102G